

Gagnon, Mélissa (DGÉES)

De: AUDREY OUELLET <AUDREY.OUELLET@msp.gouv.qc.ca>
Envoyé: 29 mai 2019 14:41
À: Gagnon, Mélissa (DGÉES)
Cc: Delaître, François; Thériault, Marie-Ève; Tremblay, Michèle; JEAN SAVARD
Objet: RE: Décret de soustraction inondations 2019 - Courriel de consultation MSP
Pièces jointes: Avis de la consultation 2019 - PEEIE.docx

Bonjour Madame Gagnon,

Je vous transmets la réponse de la Direction des opérations en lien avec l'objet de ce courriel.

Veillez noter que les régions répondantes ont été impactés par des sinistres (inondations) tel que défini dans la Loi sur la sécurité civile.

Merci de votre considération et bonne journée.

Audrey Ouellet

Conseillère en sécurité civile
 Direction des opérations
 Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie
 Ministère de la Sécurité publique
 Tour des Laurentides, 6e étage
 2525, boulevard Laurier
 Québec (Québec) G1V 2L2

Tél. : 418-646-6777 poste 40062

Cell : 418-808-7095

audrey.ouellet@msp.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt. Merci!

De : <Melissa.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>
À : <jean.savard@msp.gouv.qc.ca>
CC : <Francois.Delaître@environnement.gouv.qc.ca>, <Marie-Eve.Theriault@environnement.gouv.qc.ca>, <Michele.Tremblay@environnement.gouv.qc.ca>
Date : 2019-05-29 13:40
Objet : RE: Rép. : TR: Décret de soustraction inondations 2019 - Courriel de consultation MSP

Bonjour M. Savard,

J'aimerais faire un suivi concernant la demande ci-dessous. Nous aurions besoin de l'avis de votre ministère à ce sujet pour compléter le dossier avec le projet de décret de soustraction.

À noter que le projet de décret actuellement proposé vise les régions de l'Outaouais, des Laurentides, de Lanaudière, de la Montérégie, de Laval, de Montréal, de la Mauricie, du Centre-du-Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue. Il serait important d'avoir votre avis également en fonction des régions proposées (notamment si certaines à retirer ou à ajouter).

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour plus de précisions au besoin.

Cordialement,

Mélissa Gagnon

Directrice de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels
 Ministère de l'Environnement et
 de la Lutte contre les changements climatiques
 675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage
 Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone: (418) 521-3933, poste 7256

Télécopieur: (418) 644-8222

melissa.gagnon@environnement.gouv.qc.ca

Site internet: www.environnement.gouv.qc.ca

Ce courriel est confidentiel et ne s'adresse qu'à son destinataire.
S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt. Merci!

De : Gagnon, Mélissa (DGÉES)

Envoyé : 16 mai 2019 16:45

À : 'SEBASTIEN DOIRE' <sebastien.doire@msp.gouv.qc.ca>; DENIS BELANGER <DENIS.BELANGER@msp.gouv.qc.ca>; GAETAN L. LESSARD <gaetan.lessard@msp.gouv.qc.ca>; GILLES DESGAGNES <gilles.desgagnes@msp.gouv.qc.ca>; JEAN-SEBASTIEN FOREST <jean-sebastien.forest@msp.gouv.qc.ca>; SECURITE CIVILE16 <SECURITE.CIVILE16@msp.gouv.qc.ca>

Cc : Delaître, François <Francois.Delaitre@environnement.gouv.qc.ca>; Thériault, Marie-Ève <Marie-Eve.Theriault@environnement.gouv.qc.ca>; Tremblay, Michèle <Michele.Tremblay@environnement.gouv.qc.ca>; JEAN SAVARD <jean.savard@msp.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Rép. : TR: Décret de soustraction inondations 2019 - Courriel de consultation MSP

Parfait, merci pour la réponse rapide pour le suivi.

Cordialement,

Mélissa Gagnon

Directrice de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels

Téléphone : (418) 521-3933 poste 7256

De : SEBASTIEN DOIRE [<mailto:sebastien.doire@msp.gouv.qc.ca>]

Envoyé : 16 mai 2019 15:57

À : Gagnon, Mélissa (DGÉES) <Melissa.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca>; DENIS BELANGER <DENIS.BELANGER@msp.gouv.qc.ca>; GAETAN L. LESSARD <gaetan.lessard@msp.gouv.qc.ca>; GILLES DESGAGNES <gilles.desgagnes@msp.gouv.qc.ca>; JEAN-SEBASTIEN FOREST <jean-sebastien.forest@msp.gouv.qc.ca>; SECURITE CIVILE16 <SECURITE.CIVILE16@msp.gouv.qc.ca>

Cc : Delaître, François <Francois.Delaitre@environnement.gouv.qc.ca>; Thériault, Marie-Ève <Marie-Eve.Theriault@environnement.gouv.qc.ca>; Tremblay, Michèle <Michele.Tremblay@environnement.gouv.qc.ca>; JEAN SAVARD <jean.savard@msp.gouv.qc.ca>

Objet : Rép. : TR: Décret de soustraction inondations 2019 - Courriel de consultation MSP

Mme Gagnon, nous allons vous revenir avec une réponse commune après concertation et discussion avec notre patron, Monsieur Jean Savard.

Merci à vous.

Sébastien Doire

Directeur régional

Ministère de la Sécurité publique

Direction régionale de la sécurité civile

et de la sécurité incendie de la Mauricie et du Centre-du-Québec

4000, rue Louis-Pinard

Trois-Rivières (Québec) G8Y 4L9

Téléphone : 819 371-6703

sebastien.doire@msp.gouv.qc.ca

EN CAS D'URGENCE : COG 24/7 : 1-866-650-1666



>>> <Melissa.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca> 2019-05-16 15:35 >>>

Bonjour,

La DGÉES travaille actuellement sur un projet de décret de soustraction à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) pour les projets potentiels qui seraient visés par la PÉEIE et qui auraient comme objectif de réparer des dommages découlant des inondations du printemps 2019 (tout comme cela avait été le cas à la suite des inondations du printemps 2017). L'objectif est de soustraire potentiellement des projets visant la réparation des structures existantes qui ont été endommagées ou fragilisées afin qu'elles soient effectives pour la prochaine crue printanière. La soustraction ne serait donc pas applicable pour la mise en place de nouvelles infrastructures de protection contre les crues. Les travaux de réparation pourraient également inclure une mise aux normes, le cas échéant. Ce projet de décret devrait prévoir, notamment, que la soustraction ne s'applique qu'aux travaux visés qui auront été réalisés au

plus tard le 15 avril 2020, afin d'assurer que les interventions soient effectives dès la crue printanière de 2020. Au-delà de cette échéance, la soustraction ne sera plus en vigueur.

Ce décret pourrait viser différentes régions et différents demandeurs potentiels d'autorisations.

Concernant les régions visées, nous ciblons à priori : Outaouais, Laurentides, Lanaudière, Montérégie, Montréal, Laval, Mauricie/Centre du Québec et Abitibi-Témiscamingue. Concernant les demandeurs potentiels, nous viserions large (tout type de demandeur) : ministères, municipalités, Hydro-Québec et toute autre personne.

Dans le cas où la réalisation d'un projet est requise afin de réparer tout dommage causé par un sinistre au sens de la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3) (LSC), le gouvernement peut, en vertu de l'article 31.7.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), soustraire en tout ou en partie, aux conditions qu'il détermine, un projet de la PÉEIE.

Question 1 : Ainsi, nous vous demandons pour vos régions respectives, de statuer sur la notion de « sinistre » telle que définie dans la LSC.

Question 2 : Selon la connaissance que vous avez des événements du printemps 2019 qui ont touchés vos régions respectives et des projets potentiels (qui pourraient être assujettis à la PÉEIE), êtes-vous en accord avec les régions visées et les demandeurs? Et avez-vous des informations relatives à des interventions requises déjà identifiées?

Une réponse rapide de votre part serait fortement appréciée puisque nous souhaitons soumettre ce projet de décret aux autorités du ministère au courant de la semaine prochaine.

Au besoin vos équipes peuvent communiquer directement avec M. François Delaître au 418-521-3933 poste 4365.

Merci pour votre collaboration,

Mélissa Gagnon

Directrice de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels
Ministère de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques
675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone: (418) 521-3933, poste 7256

Télécopieur: (418) 644-8222

melissa.gagnon@environnement.gouv.qc.ca

Site internet: www.environnement.gouv.qc.ca

Ce courriel est confidentiel et ne s'adresse qu'à son destinataire.
S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt. Merci!

Décret de soustraction inondation 2019 – Consultation du Ministère de la Sécurité publique

Avis des directions régionales de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

Selon la connaissance que vous avez des événements du printemps 2019 qui ont touchés vos régions respectives et des projets potentiels (qui pourraient être assujettis à la PÉEIE), êtes-vous en accord avec les régions visées et les demandeurs? Et avez-vous des informations relatives à des interventions requises déjà identifiées?

Nous croyons effectivement que l'Abitibi-Témiscamingue devrait faire partie du décret bien qu'aucun projet précis ne soit actuellement identifiable.

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Selon la connaissance que vous avez des événements du printemps 2019 qui ont touchés vos régions respectives et des projets potentiels (qui pourraient être assujettis à la PÉEIE), êtes-vous en accord avec les régions visées et les demandeurs? Et avez-vous des informations relatives à des interventions requises déjà identifiées?

Oui; en accord avec les régions visées et les demandeurs.

Non; pas jusqu'à présent pour ce qui est des informations relatives à des interventions requises déjà identifiées.

Direction régionale de Montréal, de Laval, des Laurentides et de Lanaudière

Selon la connaissance que vous avez des événements du printemps 2019 qui ont touchés vos régions respectives et des projets potentiels (qui pourraient être assujettis à la PÉEIE), êtes-vous en accord avec les régions visées et les demandeurs? Et avez-vous des informations relatives à des interventions requises déjà identifiées?

Nous sommes en accord avec les régions visées et les demandeurs. Les interventions requises touchent entre autres certaines routes.

Direction régionale de l'Outaouais

Selon la connaissance que vous avez des événements du printemps 2019 qui ont touchés vos régions respectives et des projets potentiels (qui pourraient être assujettis à la PÉEIE), êtes-vous en accord avec les régions visées et les demandeurs? Et avez-vous des informations relatives à des interventions requises déjà identifiées?

En Outaouais, plusieurs municipalités auront des travaux urgents à faire à proximité des cours d'eau. Présentement, aucune localisation précise ou projet spécifique n'a été identifié par les municipalités. Par contre, la ville de Gatineau a manifesté verbalement à la direction régionale (MSP) la nécessité probable d'obtenir un décret de soustraction pour la réparation urgente d'infrastructures.